



PRÉFET du GERS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau et Risques
rédacteurs : G. Ginoux – F. Amiell

ARRETE PREFECTORAL n°2013113-0003
RELATIF AUX INVENTAIRES DES FRAYÈRES ET ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DE L'ARTICLE L 432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet du Gers,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L432-3, R432-1 et R432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 modifié, fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R432-1 du Code de l'Environnement ;

VU la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé le 1er décembre 2009 ;

VU l'avis de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Gers,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques émis lors de la séance du 27 septembre 2012 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites émis lors de la séance du 18 février 2013 ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver les frayères des espèces piscicoles telles que le chabot, la truite fario, la vandoise, la lamproie marine et la lamproie de planer ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation du Brochet ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver les zones de vie et de croissance des Écrevisses à pieds blancs ;

CONSIDERANT la protection supplémentaire apportée par l'identification et le porté à connaissance des frayères

CONSIDERANT qu'en application de l'article R 432-1-3 du code de l'environnement, le préfet arrête les inventaires prévus par l'article R 432-1-1 du même code ;

CONSIDERANT qu'en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 susvisée, une note de présentation et le projet d'arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation de croissance de la faune piscicole au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement ont été soumis à la consultation du public du 18 mars au 08 avril 2013 inclus ;

CONSIDERANT que le public n'a formulé aucune observation sur le projet d'arrêté qui lui a été soumis ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Inventaire prévu à l'article R 432-1-1 du code de l'environnement

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de chabot, truite fario, vandoise, lamproie marine et lamproie de planer) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté, liste 1.

Cet inventaire n'a pas de caractère exhaustif et pourra être complété dans le cadre d'observations réalisées par les services compétents.

Article 2

L'inventaire prévu à l'article R432-1-1-III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquels la présence de l'écrevisse à pieds blancs a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté, liste 2e.

Article 3 : Articulation entre les articles L 432-3 et R 214-1 du code de l'environnement

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée à l'annexe 1 du présent arrêté, liste 1.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée à l'annexe 1 du présent arrêté, liste 2e.

Les frayères n'ayant pas été identifiées dans cet inventaire, demeurent soumises à l'application de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Article 4 : Publication et consultation

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État du département du Gers.

Il sera également affiché dans l'ensemble des communes du département du Gers.

La présente autorisation sera à disposition du public sur le site Internet de la DDT (www.gers.developpement-durable.gouv.fr rubrique "Domaines d'activité / Gestion de l'eau") ou sur le site des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr) pendant une durée d'au moins 1 an.

Article 5 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pau - 50 Cours Lyautey - B.P. 43 - 64010 Pau cedex, dans un délai d'un an à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Exécution

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mirande, le Sous-préfet de l'arrondissement de Condom, les Maires du département, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Régional de l'Aménagement et de l'Environnement Midi-Pyrénées, les Chefs des services départementaux de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Auch, le 23 AVR. 2013

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Christian CHASSAING

DEPARTEMENT GERS

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 - poissons	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	Liste 2 - poissons		Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	Liste 2 - écrevisses	Ecrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

L'Adour de sa source au confluent du Larcis

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	L'Adour	Limite départementale amont avec les Hautes-Pyrénées, commune TIESTE-URAGNOUX	Limite départementale avec les Landes, commune BARCELONNE-DU-GERS	
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	L'Arros	pont D943, commune MARCIAC	confluence adour, commune IZOTGES	
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Arros	limite départementale, commune MONTEGUT-ARROS	Pont de la D943, commune MARCIAC	

L'Adour de sa source au confluent du Larcis

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie marine	Le Bergons	pont de mariet à maumusson-laguian, commune MAUMUSSON-LAGUIAN	confluence adour, commune SAINT-MONT	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Le Bergons, et ses affluents	Limite départementale avec les Hautes-Pyrénées, commune CANNET	Confluent du ruisseau de Saint-Jean, commune CANNET	Partie de cours d'eau moyenne et affluents rive droite prenant leurs sources dans le département des Hautes-Pyrénées
1	Truite fario ; Vandoise	Le Bouès	limite départementale 65, commune CASTEX	confluence ruisseau d'embarrière, commune MONLEZUN	
1	Vandoise	Le Saget	confluence ruisseau le barry, commune SAINT-MONT	confluence adour, commune SAINT-MONT	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Busquet, et ses affluents	Limite départementale avec les Hautes-Pyrénées, commune MONTEGUT-ARROS	Limite départementale en amont du confluent de l'Arros, commune MONTEGUT-ARROS	Partie de cours d'eau (R. du Busquet) mitoyenne avec les Hautes-Pyrénées et Ruisseau des Mourlaines

L'Adour du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie marine ; Vandoise	Le Lées	Limite départementale avec les Hautes-Pyrénées, commune PROJAN	Confluence avec l'Adour, commune BARCELONNE-DU-GERS	
1	Lamproie de planer ; Vandoise	Le Lesté	Pont de la D.407, commune SEGOS	Confluence avec le Lées, commune BERNEDE	

L'Adour du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Vandoise	riviere le petit lees	limite départementale 65, commune PROJAN	confluence liés, commune LANNUX	

La Garonne du confluent de l'Ariège au confluent du Tarn

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Truite fario ; Vandoise	La Gimone	Retenu de Lunax, commune SAINT-BLANCARD	Confluent de la Marcaoue, commune TOUGET	
1	Truite fario ; Vandoise	La Save, et ses affluents	Limites départementales, commune CADEILLAN	Confluent de la Gesse, commune ESPAON	Affluent : la Gesse
1	Vandoise	rivière la gimone	limite départementale 31, commune MONBARDON	confluence marcaoue, commune TOUGET	
1	Vandoise	riviere la save	confluence gesse, commune ESPAON	limite départementale 31, commune L'ISLE-JOURDAIN	
1	Vandoise	riviere l'aussoue	pont D626, commune SAUVIMONT	confluence save, commune SAMATAN	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau sans nom affluent de la lauze	source, commune TACHOIRES	confluence lauze, commune SIMORRE	BD CARTHAGE

La Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	La Baise	limite départementale 65, commune BARCUGNAN	limite départementale 47, commune CONDOM	

La Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot

Liste	Especies presentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Truite fario ; Vandoise	La Baisole	route reliant St Ost à Ste Aurence, commune SAINTE-AURENCE-CAZAUX	confluence Baise, commune SAINT-MICHEL	
1	Truite fario	La Bataillouze	confluence ruisseau de Lasserre, commune SAINTE-DODE	confluence Baise, commune SAINTE-DODE	
1	Lamproie de planer ; Vandoise	La Gélise	Pnt de la D.626, commune EAUZE	Limite départementale avec le Lot-et-Garonne, commune LABARRERE	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	La Lavassère	Sources, commune GAUDONVILLE	Confluence avec l'Arrats, commune SAINT-CREAC	
1	Vandoise	L'Arrats (tronçon Nord)	limite départementale amont avec le Tarn-et-Garonne, commune SAINTE-ANTOINE	limite départementale aval avec le Tarn-et-Garonne, commune SAINTE-ANTOINE	
1	Vandoise	L'Arrats (tronçon Sud)	Retenu de l'Astarac, commune AUSSOS	Limite départementale avec le Tarn-et-Garonne, commune SAINT-CLAR	
1	Vandoise	L'Auloue	confluence ruisseau de l'escu, commune BARRAN	confluence Baise, commune VALENCE-SUR-BAISE	
1	Vandoise	L'Auroue	Pont de la D105, commune PIS	limite départementale avec le Lot-et-Garonne, commune GIMBREDE	
1	Vandoise	L'Auvignon	pont D7, commune BLAZIERT	limite départementale 47, commune GAZAUPPOUY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Gers	limite départementale 65, commune CHELAN	limite départementale 47, commune SEMPESSERRE	

La Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Vandoise	L'Osse	pont RN21, commune SAINT-MAUR	limite départementale 47, commune CONDOM	
1	Chabot ; Lamproie de planer	rivière la gélise	pont D626, commune EAUZE	limite départementale 47, commune LABARRERE	
1	Chabot ; Truite fario	rivière la Petite Baise	limite départementale 65, commune PONSAN-SOUBIRAN	pont D104, commune SAINT-MEDARD	
1	Chabot	rivière l'izaute	l'oustalet, commune CASTELNAU-D'AUZAN	limite départementale 47, commune LABARRERE	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Béoulaygue	amont bois de cassagne, commune BARRAN	confluence ruisseau de la paguère, commune BARRAN	APP
1	Lamproie de planer	ruisseau de bézian	source, commune EAUZE	confluence gélise, commune EAUZE	
1	Lamproie de planer	ruisseau de castillon	source, commune CASTELNAU-D'AUZAN	confluence izaute, commune LABARRERE	
1	Chabot	Ruisseau de Coquesalle	source, commune LANNEPAX	confluence auzoue, commune LANNEPAX	
1	Truite fario	Ruisseau de Larrat	source, commune SARRAGUZAN	confluence Baise, commune BARCUGNAN	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de l'Arrionat et ses affluents	Sources, commune MONLAUR-BERNET	Confluent avec le Gers, commune MONLAUR-BERNET	A l'exception de l'emprise des plans d'eau
1	Lamproie de planer	ruisseau de pouygate	source, commune EAUZE	confluence gélise, commune EAUZE	
1	Truite fario	Ruisseau de Soulard	source, commune SAMARAN	confluence Gers, commune PANASSAC	

La Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau d'Espia	Source, commune MONLAUR-BERNET	Confluence avec le Gers, commune CHELAN	
1	Vandoise	Ruisseau du Mont d'Aroux	pont D145, commune MANAS-BASTANOUS	confluence Baïse, commune BARCUGNAN	
1	Lamproie de planer	ruisseau du tréou	confluence ruisseaux de barthemale et d'escagnan, commune EAUZE	confluence gélise, commune EAUZE	
1	Vandoise	ruisseau l'arcon	moulin de montégut, commune MONTEGUT	confluence gers, commune PREIGNAN	
1	Truite fario	ruisseau l'arrat de derriere	limite départementale 65, commune MONT-D'ASTARAC	lac de l'astarac, commune AUSSOS	
1	Truite fario	ruisseau l'arrat de devant	limite départementale 65, commune MONT-D'ASTARAC	lac de l'astarac, commune AUSSOS	
1	Lamproie de planer	ruisseau l'escagnan	source, commune EAUZE	confluence ruisseau du tréou, commune EAUZE	
1	Lamproie de planer	ruisseau le tuzon	source, commune BASCOUS	confluence gélise, commune EAUZE	

La Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer	Canal du Moulin	source, commune MAUPAS	confluence midour, commune CASTEX-D'ARMAGNAC	

La Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine	La Douze	Pont marquant la limite communale aval de Séailles, commune AVERON-BERGELLE	Limite départementale avec les Landes, commune CAZaubon	
1	Lamproie de planer ; Vandoise	Le Midou	Confluent du petit Midou, commune SION	Limite départementale avec les Landes, commune LANNEMAIGNAN	
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Estang	source, commune LIAS-D'ARMAGNAC	confluence midou, commune CASTEX-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer	L'Zaute, et ses affluents	source, commune TERMES-D'ARMAGNAC	confluence midou, commune MONLEZUN-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer	L'Uby	Limite départementale amont avec les Landes, commune CAZaubon	Limite départementale aval avec les Landes, commune CAZaubon	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	riviere le midou	caussade, commune LOUSLITGES	la ribère, commune LOUSLITGES	APP
1	Vandoise	riviere le midou	lieu dit le mimort, commune BOUZON-GELLENAVE	confluence le petit midou, commune SION	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau de bertalot	source, commune AIGNAN	confluence ruisseau de montjot, commune AIGNAN	APP
1	Lamproie de planer	ruisseau de cimecourbe	source, commune EAUZE	confluence douze, commune EAUZE	
1	Lamproie de planer	ruisseau de houcillède	source, commune MAULEON-D'ARMAGNAC	limite départementale 40, commune MAULEON-D'ARMAGNAC	

La Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer	ruisseau de laoué	source, commune MAULEON-D'ARMAGNAC	limite départementale 40, commune MAULEON-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer	ruisseau de l'ariouasse	source, commune CRAVENCERES	confluence douze, commune CRAVENCERES	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Saule	source, commune LUPPE-VIOLLES	confluence izaute, commune LUPPE-VIOLLES	
1	Lamproie de planer	ruisseau de las naouhounts	source, commune CAZAUBON	confluence douze, commune LARBE	
1	Lamproie de planer	ruisseau de lougardon	source, commune AVERON-BERGELLE	confluence douze, commune AVERON-BERGELLE	
1	Lamproie de planer	ruisseau de maynard	source, commune BOURROUILLAN	confluence douze, commune BOURROUILLAN	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau de montjot	source, commune AIGNAN	confluence ruisseau de lapoupoure, commune AIGNAN	APP
1	Lamproie de planer	ruisseau de ste christie	source, commune SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC	confluence douze, commune SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer	ruisseau de taret	lieu-dit lasseté, commune SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC	confluence midour, commune SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer	ruisseau de vielcapet	source, commune TERMES-D'ARMAGNAC	confluence izaute, commune SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC	

La Midouze

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Lamproie de planer	ruisseau du baqué	source, commune EAUZE	confluence douze, commune EAUZE	
1	Lamproie de planer	ruisseau du loc	source, commune ESPAS	confluence douze, commune ESPAS	
1	Lamproie de planer	ruisseau du pouy	source, commune MANCIET	confluence douze, commune MANCIET	
1	Lamproie de planer	ruisseau du soucaret	source, commune ESPAS	confluence douze, commune ESPAS	
1	Lamproie de planer	ruisseau la daubade	source, commune LANNE-SOUBIRAN	confluence izaute, commune LANNE-SOUBIRAN	
1	Lamproie de planer	ruisseau lapede	pont du lieu dit la gare, commune CAUPENNE-D'ARMAGNAC	confluence midour, commune CAUPENNE-D'ARMAGNAC	
1	Lamproie de planer ; Lamproie marine	ruisseau le bergon	Lieu-dit : le Bétet de haut, commune MANCIET	Confluence avec la Douze, commune CAMPAGNE-D'ARMAGNAC	Lamproie marine absente (erreur non modifiable dans référentiel actuel)
1	Lamproie de planer	ruisseau le lournne	source, commune ESTANG	limite départementale 40, commune MAULEON-D'ARMAGNAC	

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
 Fait à Auch, le **23 AVR. 2013**

Le Préfet,

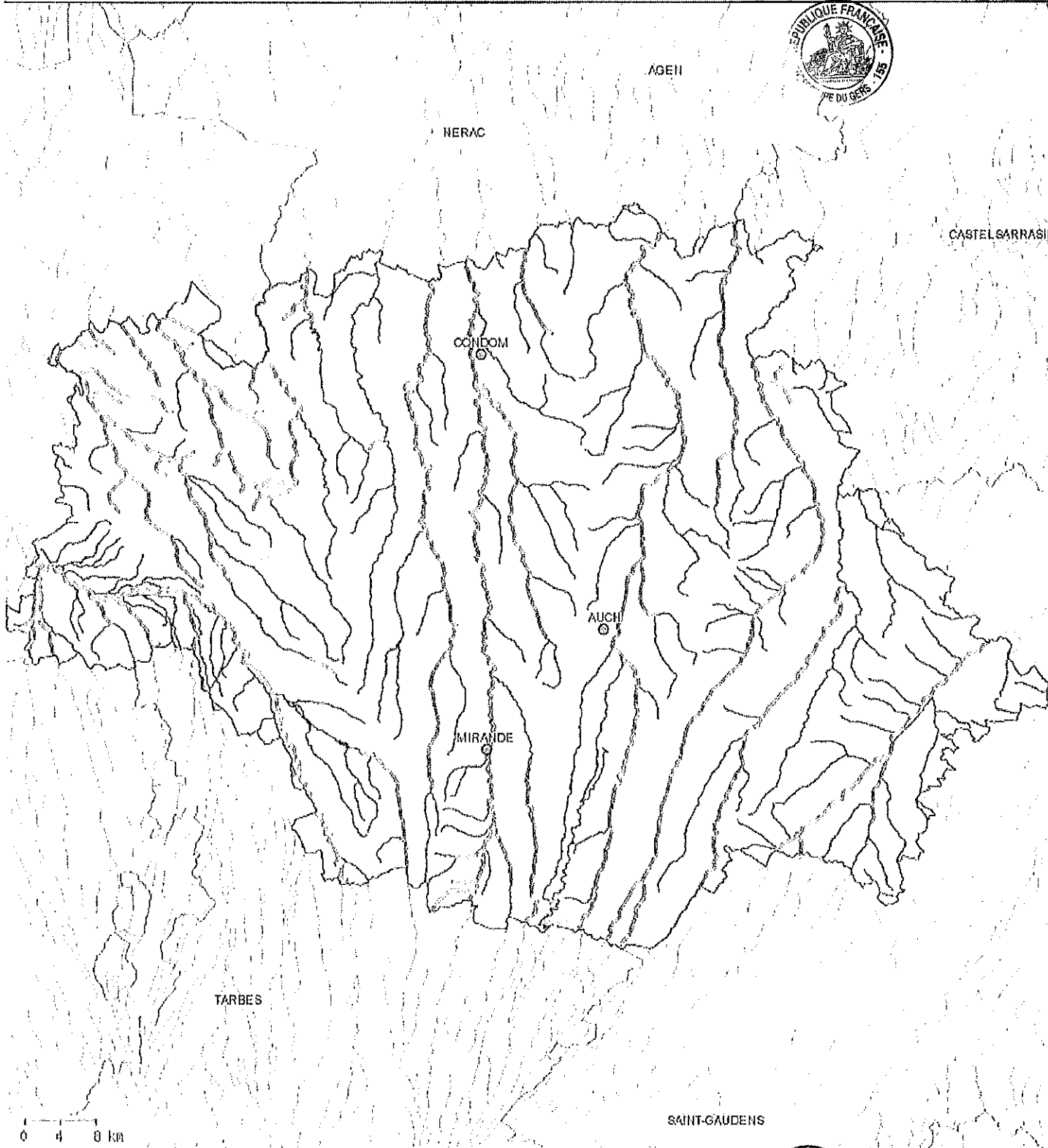
Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire Général



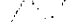

 Christian CHASSAING




Annexe n°1 :

Carte informative et non exhaustive

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
AUCH, le 23 AVR. 2013



-  Partie de cours d'eau : Liste 1
-  Partie de cours d'eau : Liste 2p
-  Partie de cours d'eau : Liste 2c

-  Département
-  Réseau hydrographique
-  Villes principales

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Christian CHASSAING

